



PROJET EDUCATIF DE L'ALAE

Préambule :

Les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir. Accueillir ces enfants et jeunes hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères et en garantissant une sécurité affective morale et psychologique tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de l'ALAE. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir.

1/ Les valeurs fortes véhiculées :

- la citoyenneté : c'est l'apprentissage de la vie en société, la connaissance et le respect de l'autre et de l'environnement et la création de liens de solidarité
- la démocratie : c'est le droit à la différence, à la parole et à la participation. Ce droit donné à l'enfant et au jeune lui permet de se sentir acteur.

2/ Les objectifs du projet éducatif

A - Mettre en place un système démocratique pour donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer, de participer au choix des activités et de trouver une place dans le groupe tout en respectant l'autre.

L'échange entre l'animateur et le groupe à différents moments de la journée et plus particulièrement en fin de journée ou de semaine permet de positionner l'enfant en tant qu'acteur de ses loisirs.

Le projet s'inscrit dans ce sens dans la déclaration des droits de l'enfant qui stipule dans l'article 7 :

« L'Enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation, la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit ».

B - Favoriser le développement de l'enfant en l'accompagnant dans les découvertes d'activités :

- des activités artistiques et culturelles diverses telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique, la danse, le théâtre, musée...
- des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement.
- des activités manuelles qui développeront l'aptitude au bricolage, la maîtrise de techniques spécifiques permettant l'entretien du matériel, des aménagements et des locaux, scrapbooking, création de bijoux, T-Shirts, mosaïque...

C- Développer l'esprit citoyen : éveil à la vie sociale, prise de responsabilités, respect...

- L'organisation et la participation à la vie de groupe :
 - en élaborant des règles de vie en commun
 - en participant à la préparation et à la prise en charge des activités
 - en étant responsable du matériel et des locaux
 - en participant aux tâches de fonctionnement quotidien du centre (rangement, nettoyage, sécurité)
- l'équilibre entre individualité et vie de groupe :
 - en favorisant l'intégration pour trouver sa place dans le groupe
 - en favorisant la rencontre entre enfants selon les âges, le sexe, les origines
 - en apprenant à comprendre, connaître, respecter les différences et à s'entraider
 - en rencontrant les adultes de l'équipe d'animation et d'autres acteurs de leur environnement social.

3/ La mise en œuvre du projet

A- les structures :

Les enfants seront accueillis dans les locaux habilités à accueillir les enfants d'âge maternel et élémentaire.

- Pour l'ALAE du matin/midi et soir, l'école mettra à disposition des locaux pour l'accueil et les activités (salle polyvalente, salle de classe, cours de l'école...).
- L'ALAE du mercredi après-midi se déroulera à Roquemaure (primaire et élémentaire) et à Mézens (maternelle).

B - les familles :

La commune souhaite associer systématiquement les parents aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que la structure n'est pas seulement un mode de garde.

Les familles sont accueillies pour les formalités administratives et reçoivent un règlement intérieur qu'elles doivent signer et remettre à la directrice.

Elles doivent prévoir la venue de leur enfant en respectant les délais de réservation /modification des inscriptions.

Elles sont invitées à des journées portes ouvertes, fêtes, etc...

Elles sont sollicitées pour la récupération de matériaux : laine, carton, tissus, etc...

Elles sont sollicitées pour toutes autorisations (sorties...)

Elles sont informées en cas de difficultés avec leur enfant et sollicitées pour rappeler à celui-ci la démarche ou le fonctionnement de la structure.

C - L'équipe d'encadrement

La commune se réfère aux textes de la DDSCPP réglementant les accueils de loisirs en termes de quantité et de qualifications des différents intervenants auprès des enfants.

L'accueil de loisirs est placé sous la responsabilité d'une directrice titulaire au minimum d'un BAFD. La directrice est comprise dans les effectifs.

L'accent sera mis sur la qualification des animateurs (BAFA ou équivalent).

D - Le matériel

Les structures sont équipées de petit matériel pédagogique. Les équipements sportifs annexes disposent d'un matériel propre qui peut être utilisé par l'ALAE.

4 / Les modalités d'accueil de l'enfant

• Un dossier d'inscription devra être rempli à chaque rentrée scolaire et sera valable pour l'année scolaire en cours. Tout dossier incomplet sera refusé. L'inscription sur les séquences ALAE et la cantine est annuelle, toute modification/annulation devra se faire selon les conditions explicitées dans le dossier d'inscription et le règlement intérieur.

• Horaires

➤ L'ALAE accueille les enfants aux horaires suivants :

→ Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :

- Séquence du matin : de 7h30 à 8h20

- Séquence méridienne : de 11h45 à 13h20

- Séquence de l'après-midi/soir :

- NAP le lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30 (gratuit)

- ALAE de 15h30 à 16h30 le vendredi (gratuit)

- ALAE le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30

→ Le mercredi après-midi :

- Garderie gratuite à l'école de Grazac jusqu'à 12h30

- Les enfants souhaitant bénéficier de l'ALAE du mercredi après-midi pourront prendre un bus à 11h45 pour se rendre à Roquemaure. Les élèves de petite, moyenne et grande section et CP seront ensuite conduits en bus jusqu'à Mézens où se déroulera le repas et les activités ALAE maternelle de l'après-midi de 13h30 à 18h30. Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 resteront à Roquemaure pour le repas et les activités de l'ALAE primaire/élémentaire de l'après-midi de 13h30 à 18h30

- Les repas sont fournis et préparés par un service de restauration collective (Ansemble) en liaison froide, sauf en cas d'allergie (mise en place d'un PAI).
- Le goûter est fourni par les familles.
- Les affaires personnelles de l'enfant : nous demandons aux familles de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

Il est fortement déconseillé aux parents de laisser leur enfant apporter des objets de valeur à l'ALAE. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou vol.

- Les traitements médicaux : En dehors d'un P.A.I., aucun médicament n'est administré pendant la durée de présence au temps ALAE par le personnel. En cas de problème de santé, ou d'accident pendant le temps périscolaire, l'équipe d'encadrement s'engage à informer la famille le plus rapidement possible. Selon la gravité, l'enfant sera transporté par le Samu ou le Corps des Sapeurs-Pompiers au centre hospitalier.

5/ Les modalités de calcul des tarifs

Les tarifs ainsi que les modalités de règlement sont déterminés en fonction de critères définis et appropriés au contexte local.

La contribution des familles est inférieure au coût réel. Celui-ci comprend les frais engagés pour le réchauffement du repas mais aussi l'encadrement des enfants et les frais de gestion administrative et technique. La différence entre le prix demandé et le coût réel est prise en charge par le budget de la commune. Le prix du repas est fixé à 2.90 euros.

Le tarif des séquences de l'ALAE prend en compte le coefficient familial (QF) :

Prix de la séquence ALAE des temps du matin, du midi et du soir :

QF < 900	901 < QF < 1200	QF > 1201
0.50 cts	0.55 cts	0.60 cts

Prix de la séquence ALAE du mercredi après midi (13h30 à 18h30) :

QF < 900	901 < QF < 1200	QF > 1201
4.50 euros	5 euros	5.50 euros

6/ Le budget et les partenaires

- Le budget

Le budget est arrêté annuellement par le conseil municipal en fonction des dépenses prévisionnelles.

- Les partenaires

L'enfant étant à considérer dans sa globalité, tous les partenaires et acteurs de son éducation sont associés :

- familles
- services publics : CAF, CG81, PMI, DDSCPP, écoles, ...